



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE CHUTES DE ROCHERS

**Gorges du Tarn
et de la Jonte**

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

Planche M
Meyrueis

PREFECTURE DE LA
LOZERE

Direction Départementale des Territoires
de la Lozère

Service : Sécurité, Risques, Énergie et Construction
Unité : Prévention des Risques
4, avenue de la Gare
48 005 MENDE

Vu et annexé à l'Arrêté Préfectoral
n° 2014069-0006 du 10 mars 2014
Copie certifiée conforme
pour le Préfet et par délégation
le Chef du Service Risques Énergie Construction
de la DDT48
Estelle ROUQUET

Echelle :
1 / 5 000
Décembre 2013
Dossier n° 11 60 00104
Référence DAO :
PPR - Gorges du Tarn
Cartes 5000 - 2013\
meyrueis.dwg

ZONAGE REGLEMENTAIRE

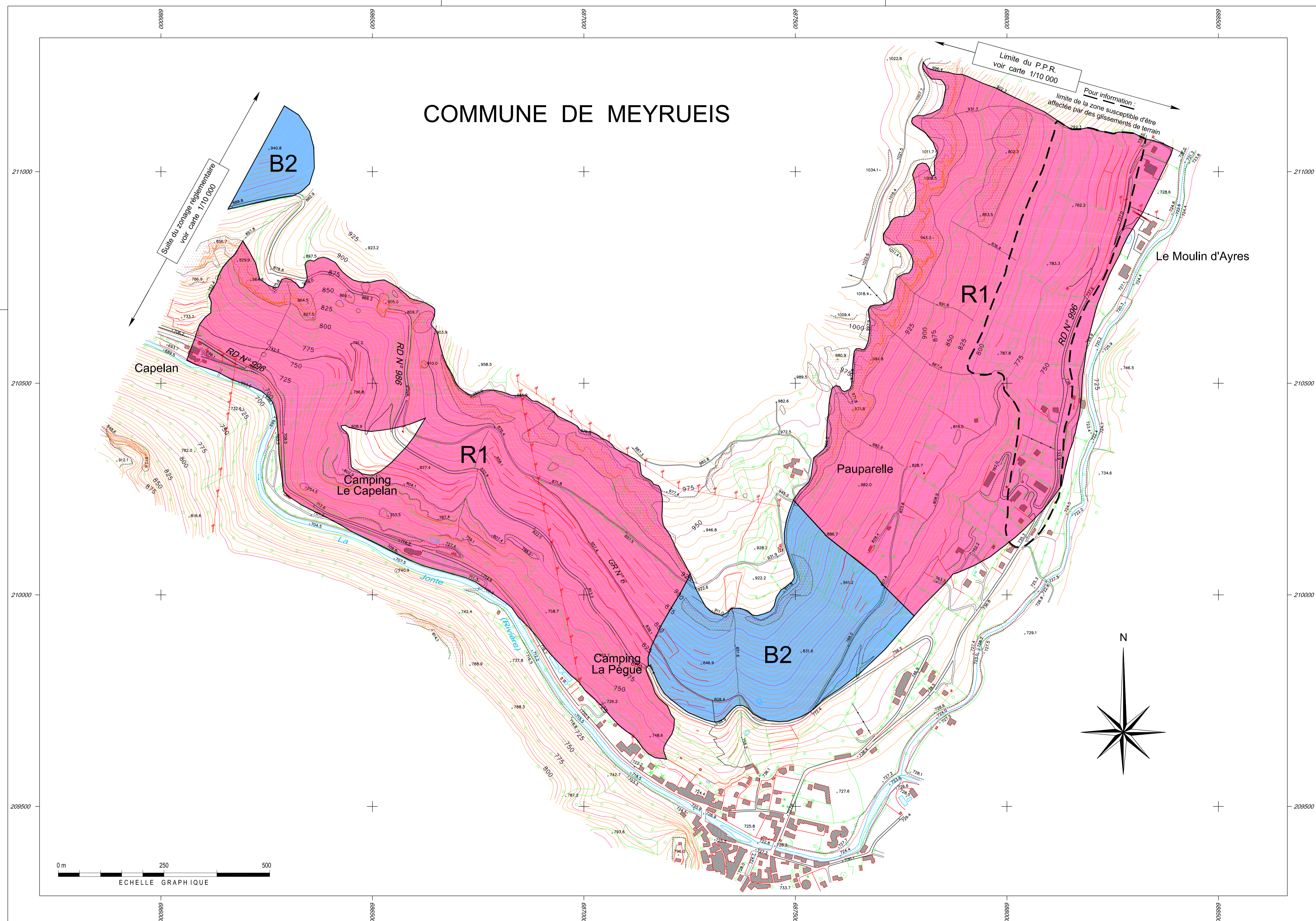
- B1** Zone où l'État permet d'autoriser tout type de nouvelle construction, prévention envisagée.
- B2** Zone où l'État permet d'autoriser les nouvelles constructions à l'exception des établissements recevant du public, et sous réserve de priorités. La prévention est envisagée.
- R1** Zone où l'État ne permet pas d'autoriser les nouvelles constructions, des mesures de prévention plus fortes que celles possibles en zone B1 sont cependant envisageables pour protéger l'existant.
- R2** Zone où l'État ne permet pas d'autoriser les nouvelles constructions et où la prévention n'est pas envisagée.

LEGENDE

- Lignes E.D.F.
- Haie
- Rangée d'arbres
- Clôture
- Talus
- Limite de culture
- Mur de soutènement
- Limite de commune
- Zone enseignée
- Point incertain
- Bois
- Broussailles
- Eau
- Pierrier / Rocheuse

Nota - La toponymie et les limites administratives (figuratives) sont extraites de la carte IGN au 1:25000ème
- Dans les zones urbaines, seules les courbes significatives sont représentées

COMMUNE DE MEYRUEIS



Suite du zonage réglementaire
voir carte 1/10 000

Limite du P.P.R.
voir carte 1/10 000

Pour information :
limite de la zone susceptible d'être
affectée par des glissements de terrain

Le Moulin d'Ayres

